



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

ASA agents vulnérables : petite victoire au Conseil d'État !

Au vu de la dégradation évidente de la situation sanitaire, le SUPAP-FSU revendique depuis plusieurs semaines le retour aux critères de vulnérabilité au Covid-19 en vigueur durant l'état d'urgence sanitaire, voir [ICI](#), auprès de l'élu en charge des personnels et de la secrétaire générale de la Ville de Paris.

Le juge des référés du Conseil d'état, voir [ICI](#), nous a donné raison hier en indiquant que les nouveaux critères de vulnérabilité ne sont pas suffisamment justifiés par le gouvernement...ce qui amène le conseil d'état à suspendre les dispositions du décret n° 2020-1098 du 29 août 2020, voir [ICI](#). Malheureusement, il n'annule pas les dispositions relatives aux personnes vivant avec un proche vulnérable.

À cette exception, les critères du décret du n° 2020-521 du 5 mai 2020, voir [ICI](#), sont de nouveau applicables, même s'il est à craindre que le gouvernement établisse rapidement une nouvelle une liste plus restrictive.

Le SUPAP-FSU persiste dans ce contexte à demander à la Ville de Paris d'accorder, de nouveau et dès aujourd'hui des ASA aux agents vulnérables ou vivant au côté d'un proche vulnérable, au sens des 11 pathologies listées par le Haut Conseil à la Santé Publique dans son avis du 20 avril 2020, voir [ICI](#).

Paris, le 16 octobre 2020

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>